

ou à une quelconque législation. Elle préfère agir seule sans contrainte, sauvegardant son efficacité.

Conclusion

En guise de conclusion, les trois visions présentées nous donnent un aperçu de la complexité d'analyser les interventions humanitaires. Se positionner dans un tel contexte devient une tâche délicate si l'on tente de chercher l'impartialité. Les théories des relations internationales sont chargées de valeurs normatives qui peuvent difficilement être esquivées. Toutes ces nuances nous éclairent sur la façon d'appréhender les rôles de l'ONU et de l'OTAN concernant les interventions humanitaires. Il paraît évident que ce type d'action militaire prendra de plus en plus de place dans les relations internationales et l'impasse théorique qu'elles suscitent requiert une nouvelle vision pour ainsi les analyser. Les institutions devront se définir dans cette perspective pour que les guerres humanitaires deviennent une méthode acceptée de tous pour assurer la paix et la sécurité mondiale.

Il paraît aussi pertinent de se questionner sur les méthodes utilisées pour imposer la paix. Qu'advient-il lorsque les États justifient le déploiement de force militaire en territoire souverain au nom de la protection des droits de l'Homme, mais que les moyens utilisés pour atteindre leurs objectifs ne correspondent pas aux valeurs soutenues par cette norme? Les techniques utilisées au Kosovo reposent sur une doctrine militaire traditionnelle. Le bombardement des infrastructures sociales pour anéantir l'ennemi est une technique efficace, mais cette action brime la sécurité d'une population et entrave les normes humanitaires. L'OTAN affirme qu'elle a réussi sa mission, mais sous quelles conditions? L'imposition de la paix s'inscrit dans la logique des missions de paix, elle doit donc considérer la consolidation de la paix. L'OTAN doit adapter l'utilisation de la force au profit des normes et de l'autorité si elle veut favoriser les interventions humanitaires, et l'on pourra ainsi parler de sécurité humaine.

Les normes telles que nous les avons présentées, se combinent facilement avec le concept d'autorité mondiale, et même qu'elles se servent mutuellement. La notion de puissance, quant à elle est beaucoup plus mitigée dans un contexte d'interventions humanitaires puisqu'elle ne repose pas sur les mêmes valeurs. De plus, une alliance militaire qui se prétend devenir une organisation de sécurité collective au service de la Charte de l'ONU repose encore sur une doctrine réaliste ne correspondant pas aux objectifs de leurs missions. Dans un tel paradigme, la puissance réaliste peut aider à la progression des normes, et ce par l'imposition par la force de normes légales et légitimes. Elle peut aussi donner de l'autorité à une institution pour favoriser ces normes et la sécurité internationale, et c'est pour ces raisons que les moyens de puissances méritent d'être repensés pour s'encadrer dans cette nouvelle forme de guerre dites humanitaires.